

.CONCH'INFOS.

SEPTEMBRE 2026, Numéro 86



Mairie de Conches sur Gondoire

6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17

accueil@conches-sur-gondoire.fr

Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Samedi de 9h à 12h.

www.conches-sur-gondoire.fr

Astreinte technique : 06 56 70 43 34

Police pluricommunale : 01 64 02 47 47

police.municipale@lagny-sur-marne.fr



Directrice de la publication : Marie-Christine VATOV / Comité de rédaction : Elodie BARON, Sylvie CABIN, Hugo ROCH



Durant cet été surchauffé, chacun de nous a pu apprécier les arbres magnifiques qui, à travers notre village, apportent ombre et fraîcheur dans les espaces publics et privés. D'autres plantations sont prévues dans les prochains mois, notamment devant la Grange et dans le cimetière. En parallèle, l'accueil de la mairie et la salle des mariages (ouverte aux personnes vulnérables en période de canicule) sont désormais climatisés. Cela répond à une double nécessité : rendre nos villes plus « vivables » et améliorer les services publics au quotidien.

Malgré des aléas qui ont un peu retardé les travaux, la réhabilitation de la Grange a franchi des étapes importantes : isolation

thermique et phonique intérieure, installations techniques (VMC, pompe à chaleur, climatisation), pose du carrelage, cheminement PMR côté Est, stationnements côté Nord. Les prochaines semaines verront la mise en forme des espaces extérieurs côté Sud, l'installation de l'auvent qui offrira un espace abrité dans le prolongement de la grande salle, et les derniers aménagements intérieurs.

A l'automne, le Conseil municipal des jeunes et le Conseil consultatif citoyen reprennent leurs travaux et le nouveau Conseil des seniors entre en action. Renforcer les liens entre nous tous, c'est un objectif important pour cette mandature ; un objectif qui se concrétisera grâce à votre participation.

Très bonne rentrée à toutes et tous,

Marie-Christine Vatov



Permanences de la Maire
tous les samedis
de 10h à 12h

sur rendez-vous au
01.64.02.26.17

OU

par mail à
accueil@conches-sur-gondaire.fr

permettra d'éviter la dangerosité de la RD10 (Route de Tournan). Merci à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le financement et l'aménagement. Les travaux ont débuté le 5 août et se termineront au mois d'octobre. La commune de Conches aura la gestion et l'entretien de cette liaison douce ; des bancs et des poubelles seront installés par la suite.

CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 20H, en mairie

INFORMATIONS DIVERSES



INSTALLATION DE RACKS A VÉLOS



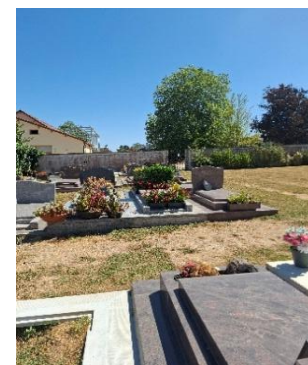
Bonne nouvelle pour les cyclistes !

De nouveaux racks à vélos sont désormais à votre disposition devant la mairie. Vous pouvez y attacher votre vélo, votre poussette et votre trottelette facilement et en toute sécurité le temps de votre démarche ou de votre visite. D'autres racks à vélos seront installés prochainement allée Bernanos du côté de l'avenue Marcel Proust.

NOUVEAU CHEMINEMENT PIÉTON A TRAVERS CHAMPS



Notre projet de cheminement piéton reliant la rue du Clos Sainte Jeanne et la ruelle Sainte-Jeanne aboutit enfin. Il



LE CIMETIÈRE FAIT PEAU NEUVE

- Même en période estivale, les services techniques restent mobilisés. Ils ont réalisé le désherbage entre les tombes du cimetière, dans le souci d'assurer un entretien régulier de ce lieu de mémoire.

- Afin de faciliter l'accès au cimetière, **11 places de stationnement** ont été aménagées le long de la rue du Fort du Bois.

- De nouvelles plantations, des bancs et des poubelles viendront compléter l'embellissement de notre cimetière très prochainement.



COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le SIETREM remercie la participation et l'implication de la commune de Conches au compostage partagé. Grâce aux gestes de chacun, nos déchets alimentaires sont valorisés.

Nous vous rappelons que le structurant (copeaux de bois, Bac 1) est indispensable au bon fonctionnement du compost. Toutefois, lorsqu'il est présent **en trop grande quantité**, la décomposition des déchets alimentaires est alors ralentie et peut nuire à la qualité du compost.

Merci de **réduire légèrement la quantité de structurant ajoutée** après chaque apport de biodéchets.

NB : Nous invitons les Conchois intéressés à venir récupérer un bioseau à la mairie. Attention, le stock est limité !



PRÉVENONS LA PROLIFÉRATION DES RATS :



Quelques gestes simples peuvent faire toute la différence !

Les rats recherchent avant tout de la nourriture et des abris. Ensemble, adoptons les bons réflexes pour préserver notre cadre de vie.

- Installez votre COMPOSTEUR SUR UNE DALLE ou un socle en béton, jamais directement sur la terre.
- ÉVACUEZ LES TAS DE BRANCHAGES, de bois ou de matériaux qui peuvent leur servir de refuge.
- RAMASSEZ LES FRUITS tombés au sol dans votre jardin.



- Fermez correctement vos poubelles et respectez les jours de collecte.
- Évitez de laisser de la nourriture à l'extérieur (restes alimentaires, croquettes, graines...).
- ENTRETENEZ votre jardin : herbes hautes, broussailles et végétation dense offrent des cachettes idéales.
- Vérifiez que les accès aux caves, garages et abris de jardin sont bien fermés.



Certains d'entre vous ont pu découvrir et utiliser la plateforme de

téléconsultation LIVI.

Merci de faire remonter vos retours sur l'utilisation de cette plateforme à la mairie : accueil@conches-sur-gondaire.fr.



Allô ? C'est la fin du démarchage téléphonique ! Depuis le 11 août 2026, les professionnels doivent recueillir le consentement des consommateurs avant de pouvoir les démarcher.

CASQUE ET SECURITE SUR TROTTINETTES



Un arrêté relatif à l'usage et à la réglementation des EDPM, tels que les trottinettes électriques, les gyropodes, les monoroues et les hoverboards a été publié, afin de renforcer

la sécurité de leurs usagers face à l'augmentation du nombre d'accidents.

! Cet arrêté rend obligatoire de jour comme de nuit, en et hors agglomération le port :

- ✓ D'un casque de protection homologué, porté et attaché ;
- ✓ D'un gilet de haute visibilité ou d'un équipement rétro-réfléchissant conforme, pendant toute la durée du trajet.

⚠ Le non-respect de ces obligations est sanctionné par une amende de 35 €.

📌 L'arrêté rappelle également que :

- la vitesse est limitée à 25 km/h ;
- les EDPM sont interdits aux moins de 14 ans ;
- il est interdit de circuler à plusieurs sur un même engin ;
- le port d'écouteurs ou d'un casque audio est interdit ;
- la circulation sur les trottoirs est interdite (uniquement chaussée et pistes cyclables) ;
- la souscription préalable à une assurance est obligatoire ;
- les dispositifs de sécurité sont obligatoires : feux avant et arrière, catadioptrés avant, arrière et latéraux, freins et avertisseur sonore.



DÉCLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE

Si vous constatez sur votre habitation des fissures imputables à la sécheresse 2026, faites une déclaration à votre assurance et adressez à la Mairie un dossier comprenant :

- courrier explicatif
- adresse et identité du propriétaire
- déclaration à l'assurance
- photos des dommages
- date d'apparition des dommages.

La Mairie remplira par la suite un formulaire de demande communale de reconnaissance



de l'état de catastrophe naturelle et l'adressera à la Préfecture. Les dossiers adressés par le Préfet au ministère de l'Intérieur feront l'objet d'une commission interministérielle.

Renseignements sur : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/ProcEDURE-de-demande-de-reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle>



REGISTRE

DES PERSONNES VULNÉRABLES



Un sticker avec les numéros d'urgence sera remis aux personnes vulnérables dans le courant du mois de septembre. Il permettra, en cas d'urgence, d'avoir à

portée de main les contacts utiles. Le registre d'inscription des personnes vulnérables sera actualisé à l'occasion de la distribution.

CARTE IMAGINAIRE



Remboursement d'un montant de **50€** pour les collégiens et **70€** pour les lycéens en fournissant à la Mairie les documents suivants soit par courrier ou par mail à marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr avant le 13 novembre 2026 :

- Un certificat de scolarité,
- Un justificatif de domicile, et de règlement de la carte,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

TOUS A VOS AGENDAS

NETTOYAGE D'AUTOMNE à CONCHES SUR GONDOIRE

Agissons ensemble pour
une ville plus propre !



SAMEDI
19 SEPT. 2026



DE 10:00
À 12:00



**RENDEZ-VOUS À 10H
DEVANT LA MAIRIE**

Des parcours vous seront proposés
à travers nos espaces publics,
rues et sentes.

FOURNI PAR LES ORGANISATEURS



Gants



Sacs
poubelles



Pincettes de
ramassage



Gilet/t-shirt
haute visibilité

Le ramassage
sera suivi d'un
verre de l'amitié !

RENTÉE

DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

Le Conseil consultatif citoyen renouvelé se réunira le **mardi 22 septembre à 19h**.

Il apportera sa contribution en amont des prises de décision municipales sur les projets tels que le site Gustave Ribaud ou la Ferme du Laurençon.

Vous avez encore quelques jours pour vous inscrire auprès de marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr (jusqu'au samedi 19 septembre inclus).



VÉLO EN FAMILLE

L'opération « Vélo en famille » prévue le 4 octobre **est reportée au printemps prochain**.



PREMIÈRE REUNION

DU CONSEIL DES SENIORS

Le nouveau Conseil des Seniors tiendra sa première réunion le **mardi 6 octobre à 19h**. Ses missions : participer à la prise en compte des besoins des seniors, impulser des événements, proposer des initiatives intergénérationnelles.

Vous avez 60 ans et plus ? Il est encore temps de vous inscrire !

Contact : marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr





La matinée citoyenne
du **samedi 7
novembre, à 10h en
mairie**, mettra à
l'honneur :

- **Les jeunes diplômés** (tous niveaux de l'enseignement général et professionnel) (inscription avant le 23 octobre auprès de marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr en transmettant un justificatif de domicile et une copie du relevé de notes ou du diplôme).
- **Les nouveaux majeurs (né.e.s en 2008)** (inscription avant le 23 octobre auprès de marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr en transmettant une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

La commune leur offrira un bon cadeau.

- **Les titulaires de la médaille d'honneur du travail** (inscription avant le 23 octobre auprès de marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr) se verront remettre leur diplôme par Madame la Maire.



LIENS UTILES



Marne et Gondoire vous accompagne dans la rénovation de votre logement :

<https://www.marneetgondaire.fr/transition-ecologique/marne-et-gondaire-renov-1942.html>

Testez le potentiel solaire de votre toiture avec le cadastre solaire de Marne et Gondoire :

<https://www.marneetgondaire.fr/en/transition-ecologique/le-cadastre-solaire-de-marne-et-gondaire-2032.html>



Toutes nos pensées vont aux familles et aux proches de :

- M. Jean-Claude LERUSTE décédé le 8 mai 2026.
- M. Manuel GARCIA BAUTISTA décédé le 22 juin 2026.
- M. Michel CAVALLERO décédé le 14 juillet 2026.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :

- Mme Séverine KIRCHNER & M. Pierre PIMIENTA, le 11 juillet 2026.
- Mme Lhya FRANÇOIS & Guy VOSSAH, le 11 juillet 2026

Bienvenue à :

- Lucie MAUGIS RUPPEN née le 18 juillet 2026.
- Mayan PÉNY né le 31 juillet 2026.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.